



## **Audioconférence avec la Secrétaire Générale des ministères, le 22 avril**

Avant l'audioconférence de vendredi, en présence des ministres, Madame la Secrétaire Générale a souhaité faire un point d'actualités avec les fédérations.

En préambule celles-ci ont rappelé leur demande d'une audioconférence avec M. Le Maire.

Cette réunion a permis de lister une première série de questions qui se pose, d'abord dans la période présente puis dans la phase de préparation du déconfinement. L'annonce de la réouverture décalée des classes scolaires complexifie encore un peu plus l'exercice.

Madame la Secrétaire Générale a pour la plupart renvoyé les réponses à l'audioconférence de vendredi quand ce n'était pas à des arbitrages interministériels.

**Il en est ainsi sur la mise en œuvre de l'ordonnance sur les congés et sur l'attribution de l'indemnité.**

### ***Moyens de protection***

2,25 millions de masques ont été reçus et intégralement distribués. Ils sont venus en complément des (rares) stocks existants avant la crise. Le ministère disposerait de 5 semaines d'autonomie en appliquant la doctrine interministérielle actuelle.

**FO Finances** est revenue sur la distribution des masques et son nécessaire élargissement à compter du 11 mai.

Mme Barbat-Layani s'est retranchée derrière la doctrine interministérielle à venir et en particulier l'obligation possible du port de masque dans les transports en commun.

**FO Finances** a relevé la spécificité du service commun des laboratoires, qui exige une protection des agents autre que de simples masques chirurgicaux au regard de leurs missions spécifiques.

### ***Nettoyage des locaux***

Avant réouverture, un nettoyage approfondi des locaux sera demandé aux différentes sociétés.

Au vu des besoins, il est vraisemblable que des difficultés risquent d'apparaître rapidement.

### ***Tests sérologiques et prise de température***

**FO Finances** a demandé leur généralisation comme pratiquée dans de nombreux pays et dans certaines entreprises sur le territoire (Toyota depuis hier par exemple).

Encore une fois l'anticipation n'est vraiment pas la marque de fabrique de nos autorités. Si notre demande sur la prise de température n'a pas été écartée, elle se heurte à la dotation des thermomètres.

Sur les tests sérologiques, Mme Lemaitre Prieto, médecin de prévention a précisé qu'à ce jour la fiabilité de ces tests tout comme leur immunité pérenne ne sont pas assurées et que la stratégie en matière de santé publique pour le collectif et pour les entreprises se posait.

Sans nier ces considérations scientifiques et pour élargir le débat sur ce sujet, les autorités essaient de nous refaire le coup des masques en début de pandémie, en évoquant leur inutilité pour cacher leur manque criant de stock...avant une énième volte-face ?

### *Télétravail*

Dans l'attente de la publication d'un décret signé par les ministres, abrogeant celui de 2016, il a été demandé une enquête sur la période écoulée car la quasi généralisation de ce mode de travail induira des conséquences pour les agents.

A l'évidence, l'après 11 mai, ne signifiera pas un retour au travail d'avant et le télétravail devra être privilégié dans bien des circonstances

### *Nouvelle Calédonie*

**FO Finances** a demandé un retour d'expérience sur le déconfinement en Nouvelle Calédonie, qui a démarré lundi dernier, même si la situation sanitaire a semblé mieux maîtrisée qu'en métropole.

### *Congés d'été*

Interrogée sur les congés d'été, Madame la Secrétaire Générale a eu des propos pour le moins inquiétants en renvoyant certes le débat au niveau directionnel, tout en précisant que le redémarrage de la « machine administrative » nécessiterait une certaine adaptation.

**FO Finances** a réagi vivement à ses propos et a mis en garde contre toute tentative de restrictions des congés d'été.

Après l'ordonnance scandaleuse sur le même sujet qui provoque la légitime colère des agents, **FO Finances** s'opposera à toute amputation ou restriction des congés d'été.

Pour revenir à l'ordonnance « congés », **FO Finances** a attiré l'attention du Secrétariat Générale sur la situation des femmes, majoritaires dans nos ministères et plus nombreuses en ASA garde d'enfant.

L'application stricte de l'ordonnance en serait encore plus discriminatoire et en totale contradiction avec le plan égalité professionnelle, signé par les directions le 9 mars 2020.

Raison de plus, s'il en fallait, pour l'abrogation de cette ordonnance.

**Vendredi, les ministres devraient pouvoir être en mesure de présenter leurs premières pistes pour une reprise progressive des services à compter du 11 mai 2020.**

**FO Finances** a adressé ce jour un courrier à Messieurs Darmanin et Dussopt recensant une première série de questions (à consulter sur [www.financesfo.fr](http://www.financesfo.fr)).